

Les bibliothèques, objets de recherche universitaire

Cette réflexion a pour origine un travail que j'avais mené en 1995 sur les thèses en sciences de l'information et de la communication (SIC), et dans lequel il apparaissait qu'en France, contrairement aux pays anglo-saxons, les bibliothèques étaient très peu présentes dans le corpus des thèses en sciences de l'information*.

Plusieurs hypothèses avaient été avancées qui tenaient à la fois à l'histoire de la discipline et à celle des corps de bibliothécaires en France, de leur formation et de leurs statuts.

Yolla Polity

IUT2 de Grenoble,
Université Pierre Mendès France
Département
Information-communication
Yolla.Polity@iut2.upmf-grenoble.fr

L'invitation à participer à ce dossier « Bibliothèques et recherche » m'a incitée à reprendre ce problème sous l'angle des bibliothèques et des bibliothécaires. En effet, si la recherche universitaire concernant les bibliothèques se fait peu en sciences de l'information, où donc se fait-elle, dans le cadre de quelles disciplines et avec quelles approches ? Peut-on considérer les bibliothèques comme un champ de recherche ainsi que semble nous y inviter le thème de ce dossier ? N'ont-elles pas été plutôt des objets de recherche investis par des chercheurs en quête d'un terrain ?

Et les bibliothécaires ? Quel rôle jouent-ils dans la production de la recherche ? Sont-ils seulement des auxiliaires de la recherche universitaire ou bien ont-ils l'ambition de devenir des « bibliothécaires-chercheurs »¹ ? Combien de bibliothécaires sont-ils titulaires d'une thèse de doctorat ? Comment choisissent-ils leur sujet de recherche ? Se voient-ils spécialistes d'un domaine de connaissance particulier, ou bien considèrent-ils les sciences de l'information et des bibliothèques (cf. les SIB de

l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) comme un champ disciplinaire à développer ainsi que le font leurs collègues anglo-saxons pour les « Library and Information Science » ?

Répondre à de telles questions en l'absence de recensements et d'enquêtes relevait de la gageure. J'ai préféré travailler à partir de données, même partielles, que j'ai tenté de collecter afin de présenter dans un premier temps un panorama des thèses sur les bibliothèques, et dans un deuxième temps la contribution des bibliothécaires à cette production et les raisons de sa faiblesse. Je terminerai enfin par une évocation des conditions qui pourraient stimuler la recherche universitaire dans ce domaine.

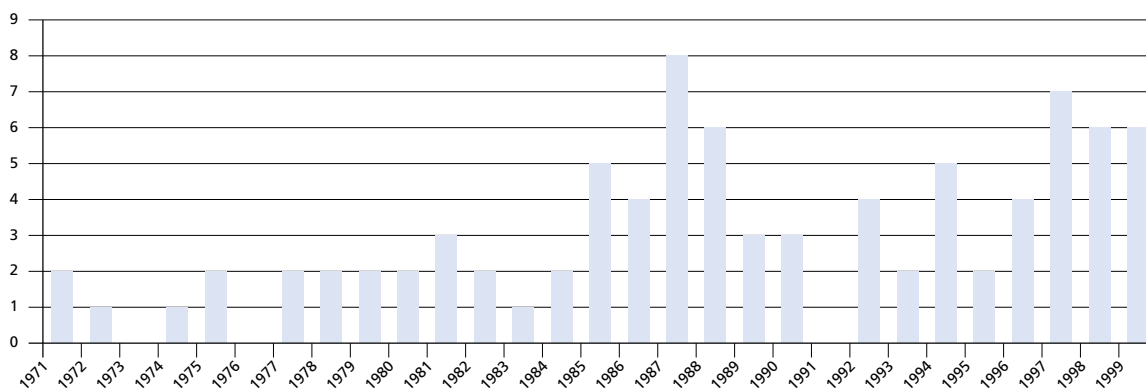
Des thèses sur les bibliothèques

La recherche universitaire ne se limite pas aux thèses de doctorat. Au moins trois autres types de travaux devraient être pris en compte : certains mémoires de maîtrise, de DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées), ou de DCB (diplôme de conservateur de bibliothèque) qui

* Yolla Polity, Hervé Rostaing, *Cartographie d'un champ de recherche à partir du corpus de thèses de doctorat soutenues pendant 20 ans : Les sciences de l'information et de la communication en France, 1974-1994*, communication au congrès de la Société française de bibliométrie avancée, Journées d'études sur les systèmes d'information élaborée, L'Île-Rousse (Corse), 12-16 mai 1997.

1. Le trait d'union indique une relation forte entre les deux missions et fait référence aux « enseignants-chercheurs ».

Répartition chronologique des thèses



Yolla Polity est docteur en Sciences de l'information et de la communication (EHESS, Paris). Maître de conférences à l'UT2 (université de Grenoble 2) dans cette discipline, elle est également responsable du groupe de recherche RI³ (Recherche Interactive Intelligente de l'Information). Elle a publié de nombreux articles sur l'organisation des connaissances et la recherche d'information.

peuvent témoigner d'une grande qualité scientifique, les publications des enseignants-chercheurs (ouvrages, articles, communications à des colloques), et enfin les rapports des programmes de recherche financés par les régions, les ministères ou la communauté européenne qui impliquent des universitaires et participent à la production de nouvelles connaissances.

Constitution d'un corpus

Je me suis limitée dans cette étude aux thèses de doctorat parce qu'elles sont recensées dans le catalogue national des thèses et que l'interrogation de TheseNet pouvait fournir un corpus homogène et aussi parce qu'elles sont considérées, à tort ou à raison, comme un indicateur important de la vitalité d'un champ de recherche universitaire.

Malgré les problèmes inhérents au mode de production et de gestion de ce catalogue et qui occasionnent lacunes et doublons, il n'en reste pas moins un bon point de départ pour la constitution d'un corpus. M'intéres-

sant aux bibliothèques, aux bibliothécaires et à la bibliothéconomie, j'ai obtenu 743 réponses avec l'un de ces termes dans le texte de la notice et 150 réponses avec ces termes dans le titre. Toutes les notices ont été examinées, et, après élimination de celles qui concernaient les bibliothèques de programmes, de composants, de comportements ou de macromodèles et celles, les plus nombreuses, qui comportent le terme bibliothèque pour désigner le lieu de conservation du manuscrit ou de l'œuvre qui constitue l'objet d'étude, il reste 90 thèses soutenues entre 1971 et 2000².

Il faut observer que le corpus n'a pas été limité à ce que l'on a coutume, en France, de considérer comme relevant des deux corps des bibliothèques d'État et des collectivités territoriales (bibliothèques de lecture publique et bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur), puisque j'y ai inclus les bibliothèques privées, celles des écoles primaires, des collèges et des lycées, et celles aussi de certaines autres professions. J'ai conservé des thèses relevant de la bibliologie, de l'histoire du livre ou de la sociologie des pratiques de lecture, même si elles ne faisaient

parfois intervenir les bibliothèques que marginalement. Cependant, et en dépit de cet élargissement à des lieux et à des domaines périphériques, la production reste faible. Le graphique de la répartition par année de soutenance fait apparaître deux périodes :

- 1971-1984 : production clairsemée n'aboutissant qu'à une vingtaine de thèses en 14 ans ;
- 1985-1999 : production plus substantielle (65 thèses en 15 ans) avec deux périodes plus riches (1985-1988) et (1996-1999) et des pics atteignant 7 ou 8 thèses par an.

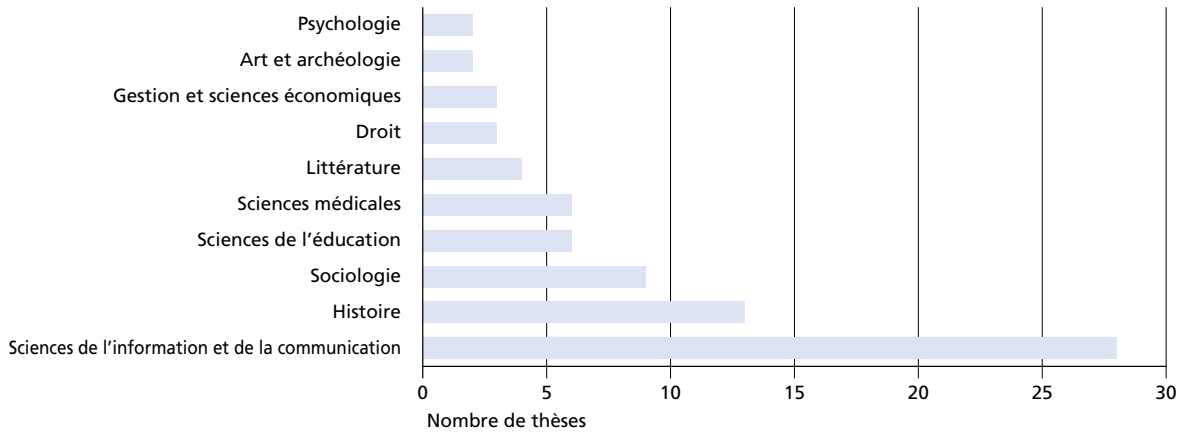
Disciplines de soutenance et thèses sur les bibliothèques

La répartition des thèses par discipline de soutenance indique comme on pouvait s'y attendre, une forte contribution des SIC à la recherche sur les bibliothèques (environ un tiers des thèses). Un autre tiers est constitué de thèses soutenues en histoire, en sociologie et en sciences de l'éducation. Le troisième tiers fait intervenir des disciplines diverses :

- médecine et pharmacie, avec 6 thèses, constituent un cas particulier, car les thèses dans ces disciplines sont d'une autre nature et ne peuvent être comparées aux autres. Cependant, il est intéressant d'en noter l'existence car elles sont souvent méconnues. Elles traitent des bibliothèques d'officine, de celles des écoles vétérinaires ou encore de

2. On ne tiendra pas compte de l'année 2000 dans les traitements comparatifs. En effet, en raison des délais de traitement, seules 3 thèses traitant de bibliothèques sont aujourd'hui disponibles dans TheseNet pour cette année : <http://thesenet.abes.fr/>

Répartition des thèses par discipline



celles de services spécialisés tels que la pédiatrie ;

- en littérature, on trouve des thèses étudiant la représentation des livres, de la lecture ou des bibliothèques dans les romans du XVII^e et du XIX^e siècles, ou dans l'œuvre d'un écrivain particulier ;

- en droit, deux thèses assez récentes traitent du dépôt légal et du droit de prêt, tandis qu'une thèse des années quatre-vingt concerne l'analyse documentaire des textes de droit ;

- en sciences économiques et de gestion, trois thèses traitent de la gestion des bibliothèques et des changements organisationnels occasionnés par les mutations technologiques ;

- il faut aussi noter l'existence de thèses dans des disciplines telles qu'études anglaises, ibériques, germaniques, indiennes et extrême-orientales qui participent au corpus en traitant du rôle des bibliothèques au Congo, de leur histoire en Chine ou en Grande-Bretagne, de leur organisation aux États-Unis ou de l'identité professionnelle des bibliothécaires en République démocratique allemande.

Il nous a paru intéressant d'étudier, pour les quinze dernières années, l'évolution de la contribution des principales disciplines. Les chiffres obtenus montrent une progression

constante des sciences de l'information et de la communication et un début d'intérêt pour les sciences de l'éducation (on trouve déjà 3 thèses pour l'année 2000). Ils sont plus difficiles à interpréter pour l'histoire ou la sociologie : l'absence de thèses en

autant que cela soit ou devienne leur axe de recherche, ont accepté de les encadrer. Cela tendrait à montrer que les bibliothèques ont été jusque-là des objets de recherches universitaires plutôt qu'un véritable champ de recherche.

Discipline	85-89	90-94	95-99	Total
SIC	4	6	11	21
Histoire	4	0	4	8
Sociologie	4	3	0	7
Sciences de l'éducation	1	1	2	4
Total	13	10	17	40

histoire des bibliothèques ou du livre entre 1990 et 1994 paraît bien curieuse et on ne comprend pas pourquoi il n'y a plus de thèses de sociologie des publics ou des pratiques de lecture depuis 1994.

Mais le nombre de thèses dans une discipline donnée ne permet pas, à lui seul, de tirer des conclusions. En effet, l'examen des universités de soutenance et des directeurs de recherche pour chacune des disciplines concernées ne laisse déceler aucun foyer de recherche, aucun directeur qui aurait encadré plusieurs thèses sur les bibliothèques. D'où la difficulté de parler d'une politique de recherche concertée dans le domaine. Il semble plutôt qu'il y ait eu des individus qui ont voulu entreprendre des thèses sur les bibliothèques et qui ont trouvé des directeurs qui, sans pour

Thématiques traitées

Les disciplines dans lesquelles les thèses ont été préparées et soutenues donnent une indication sur les méthodes et les concepts qui ont été mobilisés pour traiter les sujets, ou encore sur la formation des auteurs de ces thèses et sur leurs stratégies de carrière et d'ancrage dans un champ disciplinaire. La répartition par discipline ne recouvre pas complètement celle des thématiques traitées dans les thèses. En effet, une indexation

Bibliothéconomie	17 thèses
Histoire des bibliothèques	14 thèses
Sociologie de la lecture et des publics	9 thèses
Profession et professionnels	7 thèses
Bibliologie	6 thèses
Rôles des bibliothèques	6 thèses
Politiques publiques documentaires	6 thèses

faite à partir des titres, des résumés et des descripteurs attribués par les auteurs eux-mêmes fait apparaître des catégories thématiques dont nous ne retiendrons, ci-dessous, que celles qui ont donné lieu, durant la trentaine d'années considérée, à une production significative.

Sous le terme *bibliothéconomie*, on a regroupé des thèses sur l'indexation et l'analyse documentaire, l'analyse de la demande d'information ou de la demande d'ouvrages en bibliothèques, le contrôle bibliographique, les publications en série, l'informatisation, la gestion et l'organisation et, ces dernières années, le management, le marketing et la communication dans les bibliothèques. Il faut souligner le fait que la plupart de ces thèses prennent pour cadre des bibliothèques de l'enseignement supérieur, rarement des bibliothèques de lecture publique. Sur les dix-sept thèses, onze ont été produites dans le cadre des sciences de l'information et de la communication.

L'histoire des bibliothèques et du livre occupe la deuxième place. Soutenues majoritairement en histoire, ces thèses couvrent tous les types de bibliothèques, avec cependant une plus grande place accordée aux bibliothèques privées et monastiques, ce qui surprend peu, s'agissant souvent de l'histoire des bibliothèques avant la Révolution française. Il semble que les bibliothèques de lecture publique (deux thèses) et de l'enseignement supérieur (une thèse) attirent moins les historiens.

La sociologie de la lecture et des publics est une catégorie qui regroupe en fait des études de sociologie des publics centrées sur un lieu (analyse de la fréquentation d'une bibliothèque et des rapports entretenus par celle-ci avec son public), et des études de sociologie des pratiques de lecture plus proches des études des pratiques culturelles. Ces deux approches distinctes mais complémentaires ont porté exclusivement sur des bibliothèques de lecture publique.

Quant aux trois autres catégories, bien que moins présentes dans le corpus, elles donnent des indications sur des thématiques qui ont intéressé des chercheurs de diverses disciplines. Ainsi la question des statuts et de *l'identité professionnelle* des différentes catégories de personnels œuvrant dans le secteur de l'information a donné lieu à plusieurs études sur les

Les doctorants en sciences de l'information et de la communication choisissent d'étudier les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées, les historiens privilégient les bibliothèques privées et monastiques, et les sociologues s'occupent des bibliothèques de lecture publique

bibliothécaires, les documentalistes de presse, les documentalistes et bibliothécaires de CDI (centres de documentation et d'information) et de BCD (bibliothèques centres de documentation), ou encore les courtiers en information. La *bibliologie* a produit quelques travaux sur l'édition et la distribution du livre dans trois pays d'Afrique, ainsi qu'une thèse sur l'histoire de la bibliologie. Sous le thème « *Rôle des bibliothèques* », on trouve des études sur le rôle éducatif et pédagogique, ou encore politique et économique, ou encore social et culturel des bibliothèques, études déclinées suivant

divers pays. Enfin, le thème « *Politiques publiques documentaires* » regroupe les thèses dans lesquelles l'accent est mis sur le rôle des pouvoirs publics.

Si l'on examine de plus près la production dans les trois catégories qui constituent les thématiques principales du corpus, on constate sans surprise que les historiens font de l'histoire des bibliothèques et les sociologues de la sociologie de la lecture. Les SIC cependant produisent la plus grande partie de la recherche en bibliothéconomie, aidées en cela par diverses disciplines qui n'y contribuent qu'à raison d'une thèse chacune : sciences économiques, études nord-américaines, psychologie, histoire et droit, la gestion faisant exception avec deux thèses.

On est surtout frappé par la forte corrélation qu'on trouve entre les deux critères « Discipline » et « Type de bibliothèque », comme si chaque discipline avait ses objets de prédilection : les doctorants en sciences de l'information et de la communication choisissent d'étudier les bibliothèques universitaires et les bibliothèques spécialisées, les historiens privilégient les bibliothèques privées et monastiques, et les sociologues s'occupent des bibliothèques de lecture publique.

Les sujets des thèses à l'intérieur des catégories thématiques ne présentent aucune continuité ou progression. Et l'on ne peut que s'étonner de la quasi-absence de travaux, dans le corpus que nous avons constitué, sur des problèmes qui ont agité et agitent aujourd'hui encore la profession et la société : citons, en vrac, la formation des utilisateurs, l'organisation des connaissances (classification et indexation), celle de l'espace, la conservation des fonds ou la numérisation, la constitution des collections, l'informatisation et ses enjeux, les documents audiovisuels ou numériques, etc. Cela conforte l'hypothèse déjà évoquée d'une absence de politique de recherche qui privilégierait le développement d'axes thématiques

jugés prioritaires, et nous conduit à nous pencher sur les acteurs concernés par l'existence d'une telle politique.

Des bibliothécaires-chercheurs ?

Si le corpus des thèses, malgré ses lacunes, pouvait fournir des données relativement fiables pour dresser un panorama des recherches universitaires concernant les bibliothèques, il n'existe pas de recensement des bibliothécaires titulaires d'une thèse de doctorat. Seules les autorités de tutelle pourraient fournir un tel outil, mais il n'est pas certain qu'elles aient les informations dans la mesure où le doctorat n'intervient pas dans la gestion des carrières des bibliothécaires ou des conservateurs. En effet, il ne constitue ni un critère de recrutement ou d'affectation, ni même de promotion.

Une tentative pour collecter des données n'a produit que de maigres résultats. J'ai envoyé un message³ sur la liste biblio-fr demandant aux membres de la liste de signaler les thèses de doctorat dont ils seraient l'auteur, ou dont ils auraient connaissance. Le message précisait que le recensement portait sur les thèses de doctorat traitant des bibliothèques, et les thèses dont les auteurs sont des bibliothécaires.

Douze thèses ont été identifiées par ce moyen. Quatre traitaient de bibliothèques et elles ont été intégrées au corpus des thèses. Les huit autres avaient été soutenues en lettres ou en histoire.

Il y a bien donc deux catégories de bibliothécaires-chercheurs : ceux qui choisissent un domaine de connaissances en relation avec leur formation antérieure et qui s'y spécialisent, continuant ainsi la tradition des bibliothécaires érudits, et ceux qui choisissent au contraire de se spécialiser dans le champ disciplinaire

qu'ils ont découvert au cours de leur formation de conservateur à l'Enssib.

Bien que le nombre réduit de réponses reçues ne permette pas d'extrapoler, on peut quand même remarquer que les thèses concernant les bibliothèques sont plus récentes que les autres qui, d'ailleurs, ont été souvent entreprises alors que leurs auteurs n'étaient pas bibliothécaires.

On retrouve les deux catégories de bibliothécaires-chercheurs dans les résultats d'une enquête menée par l'Enssib⁴ auprès des anciens étudiants du DCB (diplôme créé en 1992) qui avaient choisi la « filière recherche ».

La création de la « filière recherche » a participé de la politique de l'Enssib qui est de développer et de favoriser la recherche, quelle que soit la discipline, chez les futurs conservateurs. Depuis 1994, il a été proposé aux étudiants du DCB de faire de la recherche avec un emploi du temps aménagé⁵. Une enquête par questionnaire a été conduite auprès des 57 étudiants qui, sur les huit promotions concernées, ont choisi cette filière. Seuls 14 ont répondu.

Le dépouillement de ces questionnaires donne les résultats suivants : trois thèses achevées en 2000 ; six thèses en cours, commencées en 1996, 1997, 1998 et, pour trois d'entre elles, en 1999 ; cinq abandons.

En examinant les sujets des thèses, on constate que, le plus souvent, les étudiants continuent sur la lancée de leurs études précédentes et, lorsqu'ils

sont chartistes, prennent un sujet proche de celui de leur thèse des Chartes. Ils s'inscrivent en histoire, lettres, philosophie ou histoire du cinéma, et on ne trouve aucun cas de discipline scientifique. Certains changent d'orientation (« *L'Enssib m'a permis de passer d'un sujet d'histoire économique et sociale à l'histoire du livre* »), mais on constate que le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques est peu présent dans les sujets de thèse (3 sur 14) et ne conduit qu'à deux thèses soutenues.

De là à penser que si le thème de recherche est en résonance avec la formation et les pratiques professionnelles, les chances de voir la thèse arriver à son terme sont accrues, il n'y a qu'un pas qu'il est cependant difficile de franchir.

Parmi les raisons invoquées par les bibliothécaires qui ont abandonné leur thèse, on trouve souvent les charges professionnelles et familiales. Mais il est intéressant aussi de relever des difficultés matérielles à la poursuite d'un travail scientifique (« *éloignement géographique d'avec les sources* »), ainsi que des difficultés psychologiques (« *trop grande différence entre mon quotidien en bibliothèque et mes recherches* »). La thèse est parfois vue comme conduisant uniquement à la carrière d'enseignant-chercheur (« *Je souhaitais rester sur le terrain et n'envisageais pas la carrière d'enseignant-chercheur* »). Enfin, l'absence de prise en compte de la thèse dans la carrière des conservateurs est évoquée avec toutes ses conséquences (« *Cette situation n'incite pas le jeune conservateur à privilégier la poursuite de sa thèse au détriment de son insertion professionnelle. Les congés de*

Le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques est peu présent dans les sujets de thèse

4. Ces résultats m'ont été aimablement communiqués par Dominique Varry, maître de conférences à l'Enssib.

5. Depuis 1995-1996, il n'y a plus, à l'Enssib, deux filières, l'une professionnelle et l'autre axée sur la recherche. Tous les élèves conservateurs doivent désormais faire de la recherche, avec un emploi du temps aménagé.

3. Message diffusé le 15 novembre 2000.

formation sont mal perçus par les directeurs. Et la prise en charge d'un premier poste nécessite un investissement important peu compatible avec la charge de travail et le poids psychologique d'une thèse »).

On retrouve ici la difficulté que vit un enseignant-chercheur tiraillé entre ses activités d'enseignant et ses activités de recherche, alors que ces deux missions sont inscrites dans son statut. Ce n'est pas le cas pour les bibliothécaires. Et on ne peut que déplorer cette situation quand on lit dans les réponses d'une bibliothécaire en poste dans une bibliothèque universitaire et qui a soutenu sa thèse en 1996 (« Association [formation-recherche] très motivante et très utile dans l'exercice professionnel au sein de l'université. Peu de possibilité pour continuer une telle activité. Les missions intellectuelles et scientifiques du métier relèvent de la théorie pure »).

Un champ de recherche universitaire ?

Ce paysage, somme toute assez sombre, ne doit pas faire oublier que la thèse de doctorat n'est pas la panacée, et que la production de thèses dans un domaine n'est qu'un des indicateurs de la vitalité d'un champ de recherche. Les bibliothécaires publient⁶ et ils alimentent, avec des enseignants-chercheurs, des formateurs et des consultants, un secteur d'édition, certes modeste mais en plein essor, celui des publications relatives au monde des bibliothèques, avec ses collections, ses ouvrages et ses revues⁷.

Ces publications ne peuvent pas toutes être classées dans la catégorie « publications scientifiques », mais elles jouent un rôle fondamental dans

la formalisation et la transmission des savoirs. L'édition de manuels ou d'ouvrages de synthèse comble un manque fortement ressenti par les étudiants et les professionnels et constitue le socle sur lequel peuvent se développer des formations universitaires. D'ailleurs, ce mouvement de publication a été rendu nécessaire par les profondes transformations qui ont affecté les systèmes de formation des bibliothécaires ces dix dernières années. D'un système clos sur lui-même, en marge de l'université, et dans lequel les bibliothécaires étaient formés presque exclusivement par d'autres bibliothécaires (diplômes du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire et de l'École nationale supérieure des bibliothèques), nous sommes passés à un système plus

Il est temps aujourd'hui de dépasser la rupture entre les trois grands secteurs des professionnels de l'information

ouvert et dans lequel, au moins pour les cadres intermédiaires, la formation est entièrement confiée à l'université avec une diversité de diplômes préparés au sein des instituts universitaires de technologie, des instituts universitaires professionnalisés, ou d'autres unités formation recherche pour les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques. Au niveau des cadres supérieurs, la réforme de l'Ensib, en rapprochant l'école de l'université, en inscrivant les sciences de l'information dans son nom et en créant des postes d'enseignants-chercheurs et des structures de recherche, a développé une dynamique qui commence à porter ses fruits.

Mais on est encore loin de pouvoir parler d'un champ de recherche universitaire sur l'intitulé duquel d'ailleurs il n'y a aucun consensus⁸. On peut même se poser la question de la pertinence d'un champ fondé sur les bibliothèques, car un champ de recherche universitaire ne peut pas être uniquement lié à un métier ou à des lieux d'exercice même si les professionnels de ce secteur sont fondés à revendiquer leurs spécificités. La logique du fonctionnement universitaire implique le rattachement à des disciplines, la formation des chercheurs se fait au sein d'écoles doctorales, et le développement de la recherche ne peut se faire en l'absence de directeurs et d'équipes de recherche.

Aujourd'hui, les bibliothécaires se sentent encore en marge de ce processus et, par méconnaissance ou par peur de perdre leur identité, se reconnaissent peu dans les sciences de l'information et de la communication, seule discipline qui peut intégrer leurs questionnements et fournir le cadre institutionnel dans lequel ceux d'entre eux qui le souhaitent pourraient participer pleinement à l'enseignement et à la recherche. Car, en effet, on ne peut attendre de l'histoire ou de la sociologie qu'elles développent des branches spécifiques aux bibliothèques.

Il est temps aujourd'hui de dépasser la rupture entre les trois grands secteurs des professionnels de l'information qui s'est cristallisée en France au lendemain de la seconde guerre mondiale. Bibliothécaires, documentalistes et archivistes ont suivi, à partir de là, des chemins divergents, enfermés dans des systèmes de formation étroitement professionnels et ne permettant aucune passerelle entre des métiers voisins. Seul le secteur de la documentation a bénéficié de formations universitaires et développé un champ de recherche au sein des sciences de l'information et de la

6. Cf., dans ce numéro, l'article de Claudine Lieber, « Ah, vous écrivez ? Petite étude sur les publications des conservateurs d'État », p. 71-77.

7. On observe le même phénomène pour le secteur de la documentation, mais pas pour celui des archives.

8. Cf. le dossier « Refonder la bibliothéconomie », BBF 1998, n° 2, p. 8-66.

communication. Et si les recherches dans cette discipline ne se sont pas souvent orientées vers les bibliothèques, c'est surtout en raison de l'absence de perspectives de carrière dans l'enseignement et la recherche dans ce secteur. Cette situation est regrettable pour les SIC, et plus spécialement pour les SI (sciences de l'information) à l'intérieur des SIC, car elles ont été amputées d'une partie des forces vives de la recherche (les professionnels de haut niveau pouvant prendre du recul par rapport à la pratique quotidienne), d'un domaine de recherche riche et varié et même de terrains d'étude intéressants.

Il me semble en tout cas que le mouvement, qui a été amorcé dans les années quatre-vingt-dix, et qui a consisté à placer la formation des bibliothécaires au sein de l'université en les intégrant au sein des sciences de l'information et de la communication, ouvre la voie à la constitution d'un champ de recherche universitaire dans lequel les bibliothécaires pourraient développer leurs problématiques.

Les atouts des SIC sont nombreux, et il ne me semble pas que les bibliothécaires aient des raisons de craindre une perte d'identité. En effet, les SIC se préoccupent de l'information sous toutes ses formes (imprimée ou numérique, textuelle ou iconographique) et de sa commu-

nication dans toutes ses dimensions, sociales, organisationnelles, institutionnelles, comportementales, interactionnelles, cognitives, etc. Elles présentent l'avantage de revendiquer une interdisciplinarité, offrant ainsi

Aujourd'hui, plusieurs
facteurs sont réunis
qui permettent
d'être optimiste
quant au développement
d'un champ de recherche
universitaire relatif
aux bibliothèques

un cadre scientifique et théorique élargi. Elles se nourrissent des apports de l'histoire et de la sociologie de l'information, mais aussi de la théorie des systèmes, de la sémiologie, de la linguistique, et encore de l'informatique, de l'étude des moyens de communication, de la théorie des organisations, du management.

Si elles présentent parfois des difficultés à délimiter leur propre champ et objet d'étude, si leur jeunesse nécessite encore qu'elles poursuivent leur difficile structuration, elles offrent néanmoins des outils d'ana-

lyse et des méthodologies éprouvées, qui peuvent aider les étudiants et les professionnels de l'information à se forger une identité commune, à mener des réflexions conjointes, dans le respect de la diversité et des spécificités de chacun, vécues en complémentarité et non en antagonisme.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs sont réunis qui permettent d'être optimiste quant au développement d'un champ de recherche universitaire relatif aux bibliothèques : intégration à l'université de la formation des bibliothécaires, réforme de l'Essib, structuration de la recherche et de la formation à la recherche et, enfin, ouverture de postes d'enseignants-chercheurs dans les diverses filières formant des professionnels de l'information et des bibliothèques.

Cependant, le problème de la participation des bibliothécaires reste un problème de taille. Leurs différents statuts, dont celui de conservateur, ne comportent aucune incitation à la recherche universitaire. La thèse de doctorat n'est pas valorisée dans le recrutement ou la progression de carrière, et le passage au statut d'enseignant-chercheur n'est possible qu'au prix d'un renoncement à des avantages substantiels. La construction de ce champ d'enseignement et de recherche universitaire devra-t-elle et pourra-t-elle se faire sans eux ?

Mars 2001